



FICHE TECHNIQUE

22/06/2020

HYDROSTOP

**MINERALISATEUR D'IMPREGNATION DE SURFACE
DURCISSEUR CRISTALLISANT
USAGE PROFESSIONNEL**

HYDROSTOP est une préparation en dispersion aqueuse de fonctions à base d'une association de composés minéraux synergisés.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1380 G/L +/- 20 G/L
Réaction chimique	: ALCALINE
PH pur	: 11.60 ENVIRON
PH à 5 % dans l'eau	: 10.70 ENVIRON
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE
Couleur	: INCOLORE
Odeur	: SANS ODEUR
Consommation moyenne (à titre indicatif selon état du support appliquer en 2 ou 3 fois)	: SURFACE PEU POREUSE : 1 L POUR 2 A 4 M ² SURFACE POREUSE : 0.5 L POUR 1 M ² SURFACE TRES POREUSE : 1 L POUR 1 M ²

PROPRIETES PRINCIPALES

HYDROSTOP est un minéralisant protecteur d'imprégnation pour matériaux poreux de construction, maçonneries, mortiers, bétons, pierres tendres, poreuses, calcaires, murs humides, chapes.

HYDROSTOP est non caustique, il n'attaque pas les métaux ferreux ou le fer à béton. Il apporte un effet anti-farinage, anti-poussière en réduisant fortement sa perméabilité.

HYDROSTOP apporte aux matériaux de construction traités par imprégnation un caractère bouche-pores hydrophobe, évitant le dépôt de salissures provenant de l'eau sale, implantation de mousses lichens, efflorescences, dues à l'humidité excessive dans les matériaux non traités.

HYDROSTOP constitue un traitement particulièrement résistant aux agressivités chimiques ambiantes et une protection oléofuge, facilitant ultérieurement l'enlèvement des souillures grasses à base d'huiles d'origines diverses.

HYDROSTOP est une protection perméable à l'air, pouvant être recouverte ultérieurement par une peinture appropriée microporeuse.

HYDROSTOP est utilisé par les professionnels du bâtiment : maçons, plâtriers, services techniques des mairies, collectivités, usines pour le traitement d'ouvrages anciens ou travaux neufs.

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Repousse l'eau et l'humidité des matériaux | <input checked="" type="checkbox"/> Sans C.O.V. (sans solvants) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Non inflammable | <input checked="" type="checkbox"/> Durcit par minéralisation la surface |
| <input checked="" type="checkbox"/> Application possible sur supports humides | <input checked="" type="checkbox"/> Augmente la résistance à l'abrasion des matériaux |



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Dans tous les cas d'applications :

A/ Appliquer en imprégnation par pulvérisation ou par badigeonnage à la brosse **sur support humide** afin d'éviter l'apparition d'efflorescences due à un séchage trop rapide.

B/ Dans les ambiances ou périodes sèches ou soumises à la dessiccation du vent, assurer une humidité en surface pendant quelques jours afin d'avoir une cristallisation régulière.

C/ Sur surfaces verticales toujours commencer l'imprégnation du bas vers le haut de façon à ne pas réaliser de surépaisseurs pouvant donner un aspect non homogène (phénomène de coulures).

1°) Application sur MURS en PIERRES CALCAIRES POREUSES, TUFFAUX, etc.

Après avoir mouillé par imprégnation à l'eau claire, la surface à traiter, pulvériser de manière uniforme une solution diluée à raison de 1 partie de produit pour 1 partie d'eau, du bas vers le haut, attendre quelques 10 à 20 minutes sans laisser sécher cette première couche et renouveler de 2 à 4 fois selon porosité du support.

2°) Application sur MURS HUMIDES en BÉTON ou ENDUITS à la CHAUX :

Enduits, murs, soubassement liés, sous-sol avec suintements et apparition de salpêtre, passages souterrains, tunnels, galeries techniques, etc. Procéder de la même façon que pour les murs en pierres en prenant soin de maintenir le support humide entre chaque application espacée de 30 minutes à 1 heure.

3°) Application en RÉAGRÉAGE de support :

En rebouchage, colmatage de fissures, de trous, à l'aide de mortier ou de barbotine, apporter le produit (2 à 5 %) dans le mortier avec de l'eau au moment du gâchage, (utiliser du ciment type CPJ 45 ou CPA 55) et, si nécessaire du sable très fin, l'adjonction accélère la vitesse de prise et le durcissement, rend étanche le béton en l'hydrofugeant dans la masse.

NOTA : Ne pas traiter par temps de gel ou température inférieure à + 5°C.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en dispersion aqueuse de fonctions à base d'une association de composés minéraux synergisés.

RECOMMANDATIONS



H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Refermer l'emballage après utilisation.

Ne pas appliquer par période de gel, mais à température comprise entre + 5 et + 35 °C.

Ne pas mettre au contact de l'aluminium, ou alliages légers, protéger les surfaces sensibles, les surfaces peintes, vitres, carrelages, lors de la pulvérisation.

Procéder à un essai de compatibilité dans une zone réduite avant application en totalité afin d'observer compatibilité et rendu final.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.